



Arrêté du Conseil communal relatif à la nomination de 5 membres au Conseil général ainsi que de 5 suppléant·e·s

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir 5 sièges devenus vacants au Conseil général suite à la nomination des membres du Conseil communal ;

vu les résultats de l'élection du Conseil général, du 21 avril 2024 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu le règlement général de commune, du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Messieurs Daniel Bubanec et Jean-Paul Vuitel, suppléants de la liste du parti Libéral-Radical de La Grande Béroche, liste à laquelle appartiennent deux sièges vacants, Monsieur Anthony Logatto, suppléant de la liste du parti Socialiste à laquelle appartient un siège vacant, Monsieur Pierre-Alain Dumoulin, suppléant du Groupement de La Grande Béroche, liste à laquelle appartient un siège vacant, et Monsieur Nicolas Dujaquier, suppléant du Parti Vert-Libéral, liste à laquelle appartient un siège vacant, sont proclamé·e·s élu·e·s au Conseil général.

Art. 2 : Madame Romina Claudio et Monsieur Marc Alain Langel, viennent-ensuite de la liste du parti Libéral-Radical de La Grande Béroche, liste à laquelle appartiennent deux sièges vacants, Monsieur Paulo da Costa, vient-ensuite de la liste du parti Socialiste, liste à laquelle appartient un siège vacant, Monsieur André Barny, vient-ensuite du Groupement, liste à laquelle appartient un siège vacant et Monsieur Edi Barben, vient-ensuite du Parti Vert-Libéral, liste à laquelle appartient un siège vacant, sont proclamé·e·s suppléant·e·s au Conseil général.

Art. 3 : La proclamation de cette élection sera publiée dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel.

La Grande Béroche, le 21 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Tom Egger

Le secrétaire,
Thierry Pittet